

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DLH 1013** Autorisation donnée à la Maire de Paris de déposer une déclaration préalable avant travaux de ravalement de la façade du 169 rue Lafayette (10<sup>ème</sup>).

**M. Ian BROSSAT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer une déclaration préalable avant travaux de ravalement de la façade du 169 rue Lafayette (10<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une déclaration préalable avant travaux de ravalement de la façade du 169 rue Lafayette (10<sup>ème</sup>).